

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey.

Procuration : Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis.

Convocation et affichage : 20/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat final de l'exercice 2025 du budget principal soit :

- Section de Fonctionnement : excédent de : 167 783.91 €

- Section d'Investissement : déficit de : 33 848.79 €

Le résultat global 2024 est de : excédent de : 133 935.12 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.

Compte-tenu de du déficit d'investissement de 33 848.79 €, il a un besoin de financement de 33 848.79 € en investissement.

Compte-tenu de ce déficit d'investissement il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 33 848.79 € à l'apurement du déficit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 ainsi qu'il suit :**
 - **33 848.79 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;**
 - **le solde soit 133 935.12 € à l'article 002 du budget principal 2025 , « excédent de fonctionnement reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 26 mars 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

